



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 60484

Texte de la question

M. Alain Marty attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes exprimées par les rééducateurs de l'éducation nationale de Moselle quant au devenir, dans le cadre de la réforme de l'école primaire, des maîtres spécialisés structurés en réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté (RASED). En effet, bien que le recours aux RASED ait montré ses limites dans la mesure où ils ne pouvaient être seuls à intervenir pour lutter contre toutes les formes de difficultés scolaires, la présence des intéressés en zones rurales et au sein de petites structures scolaires semblait justifiée. Aussi, le département de la Moselle illustrant cette problématique, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement sur cette question et ce qui va être modifié pour la rentrée de 2009-2010.

Texte de la réponse

Dans le premier degré, le traitement de la difficulté scolaire et la lutte contre l'échec scolaire constituent un des objectifs prioritaires du ministère de l'éducation nationale. La réforme de l'enseignement primaire a permis de recentrer les actions de l'école sur les apprentissages fondamentaux. Elle vise à ce que chaque élève en difficulté reçoive une réponse adaptée à sa situation. La nouvelle organisation de la semaine scolaire, avec l'institution de l'aide personnalisée, permet aux enseignants affectés dans les classes de consacrer une partie de leur temps de service au soutien individualisé des élèves rencontrant des difficultés. Les maîtres ont ainsi la possibilité de traiter eux-mêmes, en prolongement de la classe, un certain nombre de difficultés d'apprentissage qu'ils ne pouvaient auparavant prendre en charge efficacement. Soixante heures annuelles sont désormais consacrées par chaque maître à des actions directes auprès de ces élèves. Dans ce nouveau contexte, la contribution des enseignants spécialisés des RASED à la lutte contre la difficulté scolaire doit évoluer. Les lieux d'implantation de leurs postes doivent être reconsidérés et les modes d'action des maîtres spécialisés diversifiés. À la rentrée 2009, 1 500 enseignants spécialisés itinérants ont été affectés en tant que maîtres surnuméraires, dans une ou deux écoles. L'action des maîtres spécialisés structurés en RASED est réinvestie spécifiquement pour intervenir sur les plus graves difficultés d'apprentissage, comportementales et psychologiques des élèves et répondre aux situations que les professeurs des écoles ne pourraient pas gérer dans le cadre des dispositifs d'aide personnalisée. La prise en charge des élèves en difficulté est également assurée au travers de stages de remise à niveau en français et en mathématiques, qui sont proposés aux élèves de CM1 et CM2 pendant les vacances scolaires, par petits groupes, à raison de trois heures par jour sur une durée de cinq jours. Mis en place dès les vacances de Pâques de l'année scolaire 2007-2008, ces stages ont concerné 200 000 élèves à l'occasion des dernières vacances de printemps et d'été. De même, l'accompagnement éducatif dans les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire, en complément des dispositifs déjà existants, est systématiquement proposé aux familles des élèves rencontrant des difficultés, en particulier celles relevant des réseaux ambition réussite.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60484

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 13 octobre 2009, page 9614

Réponse publiée le : 10 novembre 2009, page 10657